NATIONS UNIES **S**

Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1999/263
10 mars 1999

ORIGINAL : FRANÇAIS

LETTRE DATÉE DU 9 MARS 1999, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE L'ALLEMAGNE AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de porter à votre attention la déclaration de la présidence de l'Union européenne sur Brcko publiée le 5 mars 1999 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent de l'Allemagne
auprès de l'Organisation des Nations Unies

(Signé) Dieter KASTRUP

ANNEXE

[Original : anglais et français]

Déclaration de la présidence de l'Union européenne sur Brcko
publiée le 5 mars 1999

L'Union européenne se félicite qu'une décision ait été prise par le Tribunal d'arbitrage à propos de Brcko.

Dans le cadre du régime de surveillance internationale existant, d'importants progrès ont été réalisés. Des familles de réfugiés et de personnes déplacées ont regagné leurs foyers par centaines. Une administration multiethnique, un appareil judiciaire et une police ont été créés. Par ailleurs, un cadre stable est indispensable pour attirer les investisseurs, qu'il est urgent de faire participer au redressement économique de la région.

L'Union européenne rappelle aux parties concernées par l'arbitrage — la Fédération et la Republika Srpska — que, conformément aux dispositions des accords de paix de Dayton, la décision de l'arbitre est définitive et contraignante et que les parties sont tenues de la mettre en oeuvre sans tarder. Les dirigeants de l'État de Bosnie-Herzégovine et des entités qui le composent ont réaffirmé, lors de la conférence sur la mise en oeuvre de la paix qui s'est tenue à Madrid en décembre 1998, leur ferme intention de respecter et de mettre en oeuvre toute nouvelle décision que prendrait l'arbitre en 1999.

L'Union européenne demande aux autorités de Bosnie-Herzégovine et des pays voisins d'honorer leur engagement et de saisir l'occasion de bâtir en Bosnie-Herzégovine une paix durable, dans l'intérêt de tous les citoyens.